

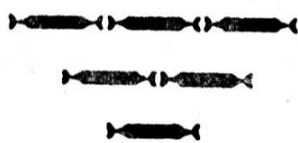


# L'AMI DE REZE



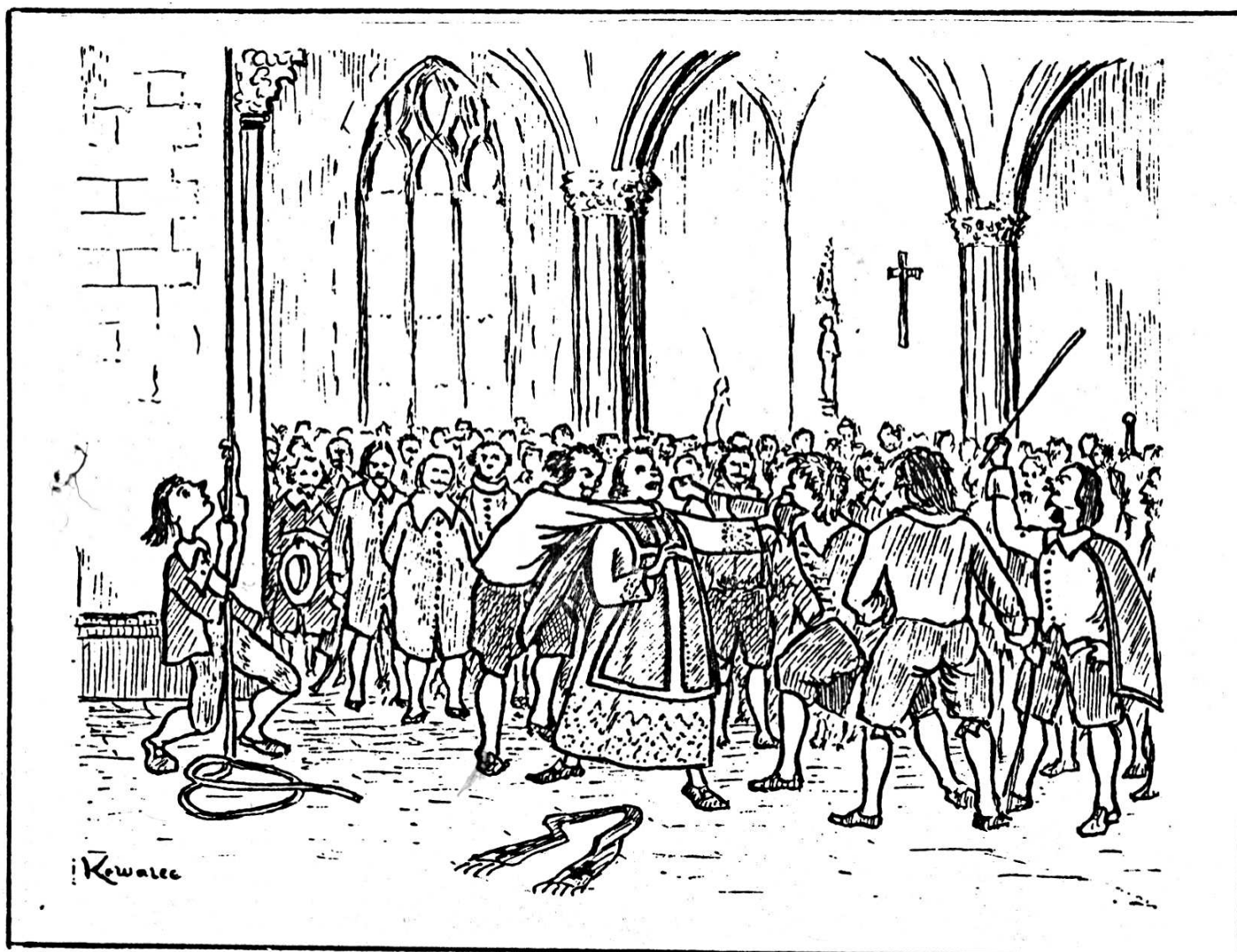
BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE REZE

OCTOBRE-NOVEMBRE 1988 N° 7



## SOMMAIRE

Le mot du président		3
<u>Archives</u>		
L'île disparue	Michel KERVAREC	4
<u>Familles rezéennes</u>		
Les Monti de Rezé	Yann VINCE	5
<u>Toponymie</u>		
Origine du nom de L'Aufrère		8
<u>Histoire</u>		
Une cure disputée	Michel KERVAREC	9
La Trocardière	Yann VINCE	12
<u>Poésie</u>		
Place des Filets	Louis BLOT	13
<u>Archives</u>		
Un contemporain de Villon, Robin de la Houssaye	Michel KERVAREC	14



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE  
COMMISSION ON THE ORGANIZATION  
OF THE DEPARTMENT OF CHEMISTRY

PRESENTED TO THE  
FACULTY OF THE DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
AND THE BOARD OF THE DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES

IN RESPONSE TO A RESOLUTION  
ADOPTED BY THE FACULTY OF THE DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
ON APRIL 15, 1964

BY  
THE COMMISSION ON THE ORGANIZATION  
OF THE DEPARTMENT OF CHEMISTRY

CHICAGO, ILLINOIS  
1964

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5708 S. UNIVERSITY AVENUE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637

## Errata

Des erreurs nuisibles au sens étant intervenues, nous rectifions ici :

page 4 - L'île disparue se nommait île de la Tesserie

page 9, ligne 18, lire : «... Georges Phelippes étant curé, l'évêché met fin aux activités de la fabrique de Rezé ... »

pages 14.15 - Voici le texte de la supplique de Robin revu et corrigé

Segneurs, vray comme l'evangille :  
Mon mestier est à néent venu :  
Si par vous ne suis sousteru :  
Que poye, je ne soy par Saint-Gille :  
Ma robe si est sale et ville :  
Quere n'a plus de revenu :  
Segneurs, or m'en donnat une la ville :  
Je luy serois bien atenu :  
J'ay votre savoir entretenu :  
Visez mon cas il est de ville :  
Segneurs, je Robin de la Houssoye :  
Unq dinrier ou que soye :  
Quite saige et discroit home :  
Jehan Cotineau de la Some :  
De deux réaulx en monroye :  
Comme miseur il me poye :  
Que la ville en don m'otroye :  
Pour rôle quite l'on nomme :  
Je Robin de la Houssoye :  
De me ..... une monroye :  
R..... à la ville la joye :  
D..... qui y prant some :  
..... qui suis jusqu'à Rome :  
Leur bien et honneur voudroye :  
Je Robin de la Houssoye :  
Mil quatre cent soixant et dix :  
L'an de grâce esmanuel :  
Deuxieme d'April ceci dix :  
Termoing mon signe manuel :

: R : 6. voir est

page 12 - lire 1498 et non 1948

Retranscrit par M.K



---

# EDITORIAL

---



---

## LE MOT DU PRESIDENT

---

Avec le présent bulletin, vous avez entre les mains le 7ème numéro de la publication de notre association des " Amis de Rezé."

L'activité de notre association étant tributaire du bénévolat, nous n'avons malheureusement pas réussi jusqu'à présent à donner une certaine régularité dans la parution de " l'Ami de Rezé ".

Nous souhaitons vivement que vous mêmes, chers lecteurs, puissiez contribuer à l'amélioration de cette modeste publication, les portes de notre association étant grandes ouvertes à tous les amis de Rezé.

La défense du patrimoine, la recherche historique, constituent des objectifs communs à beaucoup de Rezéennes et de Rezéens. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il convient de donner une autre dimension à notre activité.

D'ores et déjà, les " Amis de Rezé " ne sont pas peu fiers de leur actif : soutien aux fouilles archéologiques, mise sur pied du projet de musée à St Lupien, restauration de la chapelle et du prieuré, interventions multiples auprès de la municipalité, contribution au développement de la recherche historique ayant permis la publication de trois ouvrages sur l'histoire de Rezé etc...

Cette activité ne demande qu'à prendre un nouvel essor. La poursuite des actions de sauvegarde du patrimoine, le projet de musée d'art et traditions populaires, la célébration du Bicentenaire : autant de raisons qui ne peuvent, nous le souhaitons, que vous conduire à apporter votre pierre à l'édifice commun.

Michel KERVAREC.

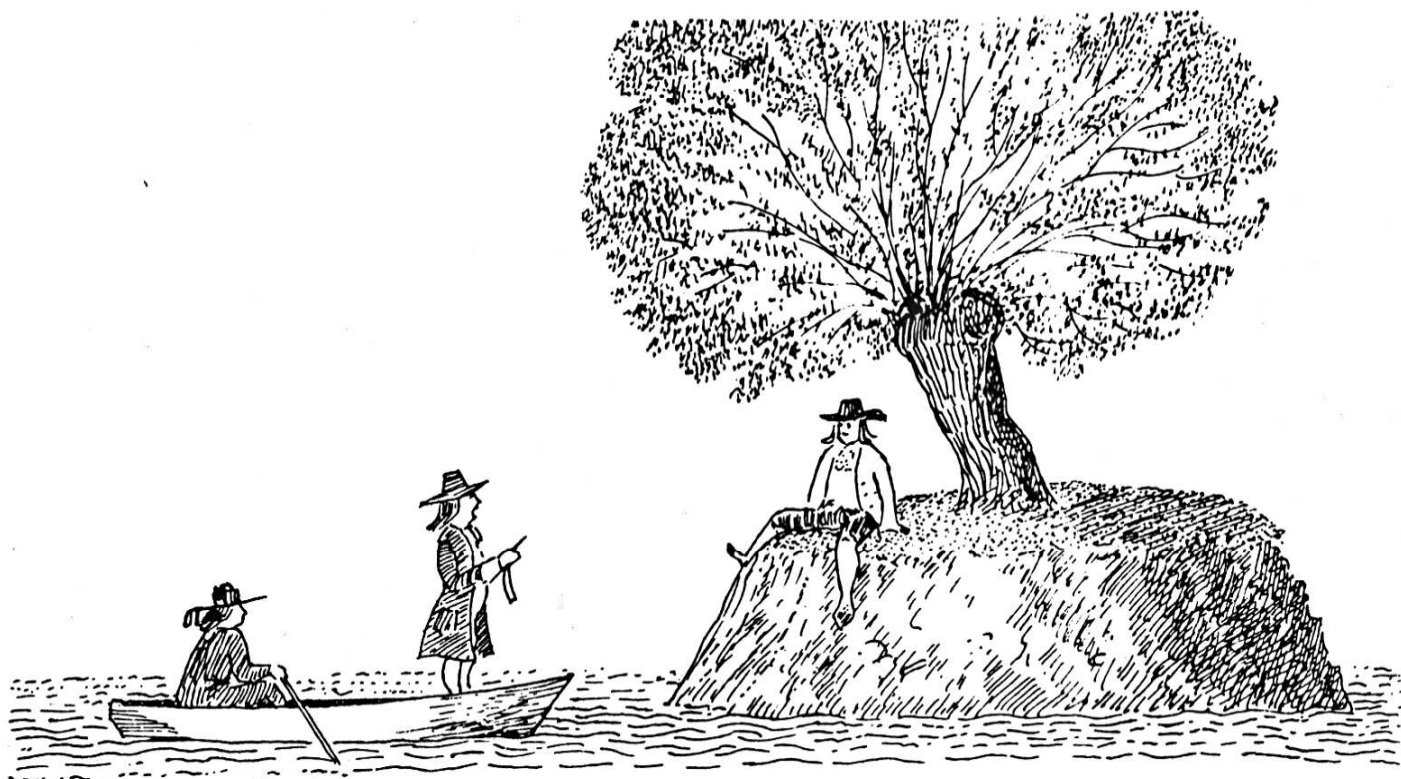




Autrefois, une île se dressait devant Trentemoult et Nortlouse. Elle appartenait vraisemblablement à la seigneurie du Pont, donc au domaine royal. Elle fut afféagée le 19 Juillet 1645 à Samuel de Cailhaut puis passa à son héritier Gabriel de Cailhaut.

En mars 1664, celui-ci l'échangea à Gabriel Miquel, seigneur de la Rollandière, demeurant à la Tasserie en St-Herblain qui lui donna son nom "île de la Tasserie". L'île est décrite ainsi : "au sud l'isle du Chaumanger et des Chevaliers, devant, l'isle du Tet, d'autre bout la greffe de l'isle de l'Abbaye ; jusqu'à vis-à-vis la dite greffe et isle de l'Abbaye, d'autre côté la queue du Boisjolly, isle des Rabateaux".

Le Chaud Mangé a cessé d'être une île et s'est rattaché à la berge de l'île des Chevaliers. Quant aux autres îles, excepté celle de l'Abbaye sise probablement en bas de Chantenay, il est bien difficile de les situer sans carte ancienne.



- Dans sa grande mansuétude, Sa Majesté a décidé de vous maintenir au taux ancien d'imposition.

Gabriel Miquel devait trouver fort intéressant ce bout de terre en Loire lorsqu'il l'échangea. Las, rongé par les courants, son patrimoine s'en alla à vau l'eau. Lorsque les Commissaires des Domaines s'inquiétèrent de ce bout de terre, ils constatèrent que, depuis 29 ans, son propriétaire n'avait pas payé le moindre droit. Devait-on le lui rappeler ? Sans nul doute, conclurent-ils et ils lui envoyèrent la note pour tout l'arrérage.

Généreusement, ils précisent : "étant donné le peu qui reste de la dite isle, qui est environ d'un demi-journal, (nous) ne l'avons rechargé de plus grande rente".

Ouf ! Quelques années plus tard, l'île disparaissait définitivement dans les flots de la Loire.

# FAMILLES REZEENNES

## HISTOIRE D'UNE ILLUSTRE FAMILLE : LES MONTI DE REZE

La famille de Monti a particulièrement marqué Rezé puisqu'ayant délégué la terre et seigneurie aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. "L'Ami de Rezé" va donc consacrer à cette illustre maison arrivée en Bretagne au 16<sup>e</sup> siècle une série d'articles.

Mais présentons tout d'abord cette famille.  
Issue vraisemblablement des seigneurs de Monte Reazio, la maison de Monti apparaît officiellement à Florence au 13<sup>e</sup> siècle dans un acte notarié concernant Jacques Crocyani seigneur de Monti.

Les Monti ont donné trois branches illustres :

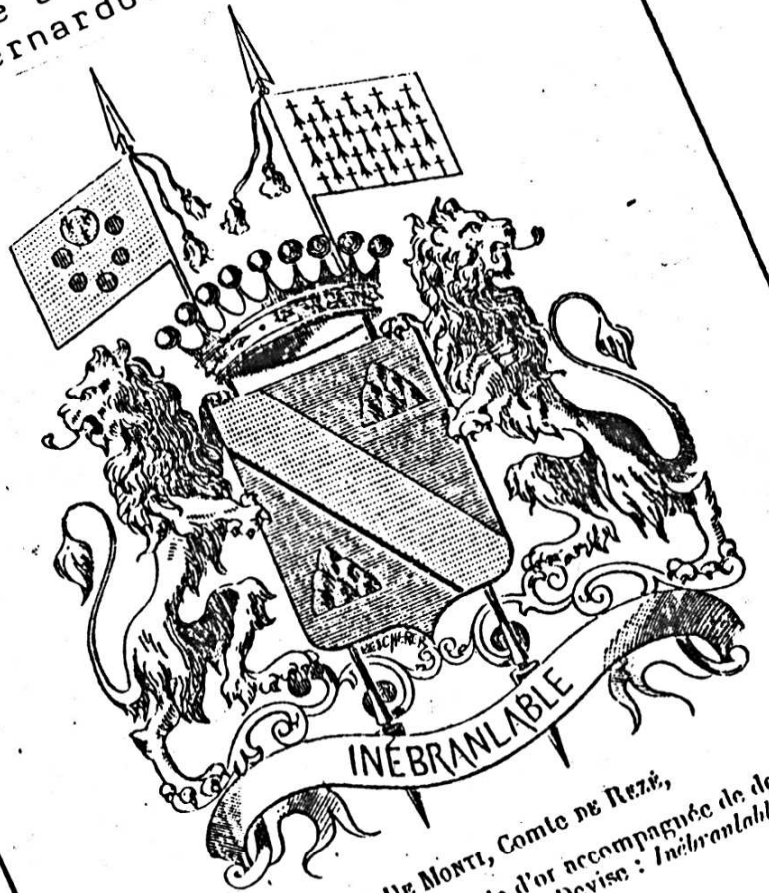
- l'une restée à Florence
- la seconde passée à Bologne en 1425
- la troisième, celle qui nous intéresse, devenue française au 16<sup>e</sup> siècle.

Jacobo Crocyani di Monti fut gonfalonier de justice (chef de la République à Florence, équivalent du doge de Venise) de 1283 à 1292. Ses descendants, Pugio puis Monté, Jacobo II et Monté II occupèrent les mêmes hautes fonctions, le dernier de 1461 à 1477.

Monté II de Monti, de son mariage avec Elise Rizaliti en 1457 avait eu deux fils : Bernardo et Antoine. C'est ce dernier qui s'établit à Bologne et fit souche. C'est donc Bernardo, l'aîné, que nous suivrons.

Né en 1462, il devait à son tour être gonfalonier entre 1499 et 1516. De son mariage avec Madeleine Capelli est issu Matheo, gonfalonier de 1527 à 1554 et qui devait être l'un des 200 membres du conseil ducal après l'élévation des Medicis au trône de Florence.

Ayant épousé en premières noces Isabelle Strozzi, il eut Zacharie. Epoux en secondes noces d'une autre Strozzi, Constance, celle-ci lui donna un autre fils : Bernardo.



DE MONTI, Comte de Rezé,  
Porte : d'azur à la bande d'or accompagnée de deux monts  
de six copeaux du même (?). — Devise : Inébranlable (?).



BERNARDO DI MATTEO DI BERNARDO naquit en 1531. Dès 1542, il fut choisi pour être l'un des douze magistrats de la République, charge qu'il ne put occuper à cause de son extrême jeunesse.

Des discussions entre les Médicis et les Strozzi devaient provoquer la disgrâce de son père accusé d'avoir prit le parti de sa patrie et de rejoindre, en 1546, deux de ses parents qui s'étaient fixés en Bretagne : Louis de Biliotti, grand oncle maternel et Thomas Strozzi.

Peu après son arrivée à Nantes, il obtint au mois de décembre 1548, des lettres patentes de Naturalisation données à Fontainebleau, qui furent enregistrées le 8 mai 1549 à la Chambre des Comptes de Bretagne. Très soucieux de faire valoir dans sa nouvelle patrie les avantages que lui procuraient l'ancienneté et la noblesse de son extraction, il se fit expédier de Florence diverses lettres de Cosme de Médicis prouvant la noblesse de ses origines, dès 1559.

En Octobre 1568, il obtenait des lettres de Naturalité du Roi Charles IX reconnaissant la noble lignée de sa famille.

Par lettres royales du 22 mai 1572, il fut gratifié d'une pension et d'une charge de Conseiller du Roi et de Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Bretagne.

Partisan fidèle de la cause royale, il fut, en 1589, enfermé avec deux de ses fils, comme prisonnier à Nantes, par les partisans du duc de Mercoeur, et obligé de payer une grosse rançon pour sa liberté.

Il avait épousé en 1575 Renée Verge, fille du sieur du Rosseau, grand prévôt d'Angers et président aux comptes de Nantes.

Bernard de Monti décéda à Nantes le 8 mars 1601 et fut inhumé en l'église Saint-Laurent de cette ville.

Sa veuve décéda également à Nantes le 2 Janvier 1605.

PIERRE DE MONTI, né le 5 septembre 1566, écuyer, fils aîné, héritier principal de Bernard de Monti et de Renée Verge, servit d'abord comme officier de cavalerie dans le régiment de Gondi, fut fait prisonnier au siège de Craon et devint maître d'hôtel de la Reine Marie de Médicis épouse de Henri IV.

Reçu en 1600 Maître à la Chambre des Comptes, il épousa, par contrat du 3 février 1601, Marie Fyot, fille du Seigneur de la Rivière, trésorier et Receveur général des Finances en Bretagne, et de Marguerite Rocaz (des Pallets et de la Chalonnaire).

C'est à la suite d'une saisie des biens de ces mêmes Rocaz que Pierre de Monti avec sa mère se rendent acquéreurs de la terre et seigneurie de la Chalonnaire en Rezé, en 1603.

Une opposition fut faite à cette acquisition en juin 1604 mais un jugement fut rendu le déboutant. \*



La seigneurie de Rezé est alors une vicomté dont est titulaire la famille de Guémadeuc.  
L'aîné des Guémadeuc fut tué en duel à 24 ans en 1606. L'autre, Thomas fut décapité en place de Grève à Paris en 1617 pour avoir pris le parti des seigneurs et de Concini.  
Après leurs décès, la vicomté fut achetée par Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière époux de Jeanne Ruelland leur soeur.  
Pierre de Monti meurt en 1625.

Yann VINCE .



\*

L'acte d'acquisition décrit de façon très précise ce qu'était alors le château intérieurement et extérieurement et les terres de la Chalonnaière.

On entre dans une cour par un grand portail d'entrée. La muraille de clôture est signalée en très mauvais état. A l'intérieur de la cour, la porcherie est signalée sur la gauche dont la couverture d'ardoises est en mauvais état. De l'autre côté, se trouve l'étable dont une fenêtre donne sur la cour puis la grange et le pressoir dont la porte est brisée. La description du logis indique une grande salle dont l'escalier conduit à 3 chambres hautes. Il comprend également 2 greniers à petites fenêtres, une cuisine avec une petite chambre adjacente. Derrière le logis se trouve le jardin planté de choux est-il précisé et d'arbres fruitiers.

Près de la muraille du jardin se trouve une métairie sous un grand chêne. Dans un coin de ce jardin se dresse un pavillon en forme de pigeonier. Une brèche dans la muraille est signalée près de la porte de ce jardin. Enfin la description signale vis-à-vis du pigeonier une petite chapelle et tout près du logis un apprentis à latrines.

Ce précieux document de 1603 décrit également les terres avoisinantes : ainsi la maison Raffin, près du logis et la vieille vigne des Manchefolles comportant 18 hommées mais de peu de rapport est-il précisé. Une allée sépare la vigne d'un bois de haute futaie dans lequel 7 chênes ont été abattus. Cette description minutieuse se poursuit par la découverte d'une haie d'ébaupin qui sépare le bois du jardin des Agaisse etc...



— à suivre... —

# T O P O N Y M I E

## ORIGINE DU NOM DE L'AUFRERE

Lorsqu'on recherche l'origine des toponymes, c'est-à-dire des lieux-dits, il faut être extrêmement prudent, et, malgré cela, il arrive que l'on "se plante".

C'est ce qui m'est arrivé pour l'explication à donner aux toponymes les Fromenteaux et l'Aufrère. Voici pourquoi.

Du mariage du Vicomte Sylvestre de REZE et de Catherine CATHUS à la fin des années 1300, il y a donc 600 ans, naissent au moins deux enfants : Martin et Jeanne. Martin épouse Jeanne de VERNON, puis, au décès de son père, hérite de la Vicomté.

Sa soeur Jeanne épouse peu de temps après (semble-t-il en deuxième lit) Eonnet Le ROUX, Seigneur de Fromenteau en Vallet. Pour tenir son rang et celui de sa famille, Martin de REZE doit doter sa soeur. Il cède donc une partie de ses terres et les constitue en châtelennie. Celle-ci prend le nom des Fromenteaux (nom pluriel); en rappel probable du fief de l'époux. Cette terre devient vassale des Seigneurs de REZE après leur avoir appartenu.

Dans le système féodal à paliers, on trouve la seigneurie qui se transmet de père à fils aîné. Dans le cas d'une création de Châtellenie au profit d'un fils cadet, on parle de Juveigneurie (seigneur = senior, juveigneur = junior).

Dans le cas des Fromenteaux, il s'agit d'une forme particulière de Juveigneurie : une dotation d'un frère à sa soeur. On parle alors d'un aufrère, c'est-à-dire "la terre au frère". En l'occurrence, c'est ici une soeur.

Voici donc, après bien des cogitations, l'explication du casse-tête.

A l'Aufrère se situait donc la maison seigneuriale des Fromenteaux, le gibet se trouvant lui au lieu-dit "Les Jugeries", à gauche, en entrant dans le Bois des Poyaux par le Chemin des Faux.

Des premiers Seigneurs des Fromenteaux, il est difficile de parler faute d'archives. Nous savons cependant qu'Eonnet le ROUX et Jeanne de REZE eurent un fils prénommé Guillaume. J'ignore le nom de l'épouse de ce dernier, mais pas celui de sa fille Gilette le ROUX, qui épouse Roland de la BOSCHERIE. La BOSCHERIE comme FROMENTEAU, se situe à Vallet. Les FROMENTEAUX de REZE restent donc entre les mains des Seigneurs de cette paroisse, tout en demeurant féodalement dépendant de la Vicomté de REZE.

Guillaume le ROUX, sans doute un fils du précédent, et Roland de la BOSCHERIE, font parler d'eux en 1487. Ce sont eux qui prennent la tête des troupes du Duc de Bretagne François II pour aller combattre celles du Roi de France Louis XI qui occupent Clisson.

La famille de la BOSCHERIE tiendra la Seigneurie des FROMENTEAUX assez longtemps. Succèdent à Roland, son fils René puis sa petite-fille Claude, épouse d'un Sieur de la ROCHE en 1556. Ce nom se retrouve ensuite.

Qu'advint-il du Château des FROMENTEAUX ? Il fut certainement détruit par un fait de guerre, et le lieu-dit "LES CRABAS", c'est-à-dire : les ruines, là où est construite la Ferme VALTON, atteste l'ancienneté de cette destruction.

Michel KERVAREC.



---

# HISTOIRE

---

## UNE CURE DISPUTÉE



En 1558, décède Pierre Raoul, curé de Rezé. Antoine de Créquy, évêque de Nantes, nomme Nicolas Gentil la même année, puis Jacob Després en 1563. Ce dernier est Premier théologal du chapitre de Nantes. Il reste recteur de Rezé jusqu'en 1574 puis prend la cure de la paroisse Saint-Paul à Paris.

Philippe du Bec, le nouvel évêque, nomme Jean Pebrier en 1574 puis Pierre Dumay en 1583.

Cette même année, Philippe du Bec doit prendre la fuite et se réfugier à Tours. Nous sommes en effet au cœur des luttes religieuses du règne d'Henri III. Nantes est aux mains du duc de Mercoeur, l'un des principaux chefs de la Ligue ultra-catholique constituée à la fois contre les Huguenots et contre le roi.

Alors que certains soutiens du roi comme le maire Harrouys se retrouvent en prison, d'autres comme du Bec échappent à l'arrestation. Mercoeur qui a le soutien de la majorité des Nantais, surtout des petites gens, règne sur la ville en maître absolu.

Dans cette période particulièrement troublée, le 5 septembre 1583, Georges Phelippes étant curé de l'évêché, met fin aux activités de la fabrique de Rezé qui est rattachée à celle de St-Pierre de Nantes. La fabrique est un conseil qui a pour tâche de gérer les biens d'une paroisse. Sous l'Ancien Régime, elle joue le rôle d'un conseil municipal. Cette mesure vise à procurer un revenu supplémentaire à l'évêché qui est aux prises avec de graves difficultés financières du fait de la guerre civile larvée ou réelle qui couvre toute cette période. Rezé a été choisi à cause de sa proximité qui rend plus facile la perception des revenus.

Cette politique d'annexion pure et simple est renforcée en 1608 sous le règne d'Henri IV. L'évêque de Nantes, Mgr de Bourgneuf, décide de supprimer la cure de Rezé. Le prêtre desservant portant désormais le titre de "vicaire perpétuel", l'évêque s'arroge celui de "curé primitif". Cet artifice lui permet de percevoir la dîme, ou plutôt la moitié de celle-ci, l'autre revenant aux moines bénédictins de Vertou et St-Jacques.

Juridiquement, la paroisse de Rezé n'existe plus, même si les prêtres qui y officient, continuent à jouer leur rôle. L'argent des Rezéens, lui, s'en va vers les chanoines de la cathédrale et leur chef, l'évêque, ce qui ne va pas sans une profonde hostilité de la population ainsi lésée.

Les moines de Vertou vont s'efforcer de profiter de cette situation pour s'emparer de la cure de manière détournée. Feignant d'ignorer le titre de "curé primitif" que s'est octroyé l'évêque, ils mettent en avant un "droit de présentation" à la cure dont ils n'ont jamais usé jusqu'ici.

Alors que l'évêque de Nantes désigne Gilles Phelippes comme "vicaire perpétuel", se présente un second prêtre Jean Soullard qui se dit curé de Rezé, présenté par l'abbaye voisine.

L'affaire se termine par un procès qui voit le triomphe de l'évêché... pour le moment.

Gilles Phelippes officie donc comme vicaire perpétuel. Il a pour l'aider un vicaire nommé Damien Allard. Les deux hommes se lient d'une amitié étroite. Tombé gravement malade, Phelippes est soutenu par son ami jusqu'au jour de son décès en 1629. Il a rédigé un testament. Par celui-ci, il déclare céder la vicairie perpétuelle à son ami, ce qui paraît étonnant aujourd'hui mais correspond bien aux mœurs ecclésiastiques de l'époque.

Or Damien Allard, s'il fut ami de Phelippes, est avant tout un "sous-marin" de l'abbaye de Vertou. Cette maison relève de l'abbaye de St Jouin de Marnes en Poitou et l'abbé n'est autre que Henri d'Escoubleau, archevêque de Bordeaux.

Un second prêtre se présente. Lui, il possède le droit d'occuper la cure vacante de son choix. Il est soutenu par l'archevêque de Tours.

L'évêque de Nantes nomme pour sa part un Rezéen, Jean Peillac, fils d'un notable local Guillaume Peillac. Il dénonce la "simonie" du testament de Phelippes, aggravée par le fait que le défunt ne pouvait rien ignorer de l'annexion de la cure à la paroisse St-Pierre de Nantes ayant lui-même été nommé dans les conditions que l'on sait.

Deux archevêques et un évêque à se disputer la cure de Rezé, l'affaire est pour le moins cocasse, mais les Rezéens d'alors prennent massivement fait et cause pour l'homme de l'abbaye de Vertou, Damien Allard. Ils souhaitent avant tout avoir un curé et récupérer pour le profit de la paroisse l'argent qui s'en va engraisser un chapitre qui leur est étranger. Jean Peillac a beau être rezéen, ils le récusent ouvertement. Lors de sa première apparition dans l'église, nous dit-on, il a été pris à partie : "mesme qu'ils l'ont troublé lors que a chanté les matines".

Début juin 1629, Peillac annonce son intention de dire sa première messe. Les paroissiens présents lui répondent qu'ils l'en empêcheront.

C'est ce qui se produit le jour dit. Peillac après être allé chez lui revêtir ses habits sacerdotaux, se présente à l'église. Il est accompagné de Charrier, notaire apostolique. L'édifice est plein à craquer. On y reconnaît presque tous les notables rezéens dont Marc de Barberé, sieur de la Bauche-Thiraud, François de la Tribouille, sieur de Praud, Jean Brossard, seigneur de la Trocardière et Fromenteaux, Jean Aubin, Sébastien Pouëtard et Pierre Lefort, tous trois notaires royaux, Julien Aguesse, sergent royal, Pierre Léger, Pierre Benoist, Jean Jamonneau, notaires seigneuriaux etc....



Peillac ne parvient pas à gagner l'autel, une masse de paroissiens s'y est agglutinée. Il est dépouillé de ses vêtements sacerdotaux. Charrier, le notaire apostolique, signale que ses trois collègues, notaires royaux, sont au nombre des manifestants "et ce pendant d'autres sonnaient les cloches de la dite église en force et tocsin pour augmenter davantage le tumulte, et la populace qui était grandement énervée ... menait un grand bruit dans l'église (proférant) plusieurs paroles injurieuses contre le dit Peillac, à raison de quoi le dit Peillac aurait été contraint de se retirer..."

Rendu dans la rue, Jean Peillac ne trouva avec lui que cinq Rezéens, dont le bedeau, les autres plébiscitant Allard.

Pourtant la justice prendra fait et cause pour lui, Allard et à fortiori Raguideau étant déboutés de leurs prétentions et condamnés aux dépens.

En 1665 encore, nous trouvons une protestation d'Etienne Boyleau, faisant fonction de recteur, contre l'annexion de la cure de Rezé à la messe du chapitre de Saint-Pierre de Nantes.

Cette affaire ne trouvera son épilogue qu'avec la rétrocession complète de ses droits à la paroisse de Rezé. Nous en ignorons encore la date.

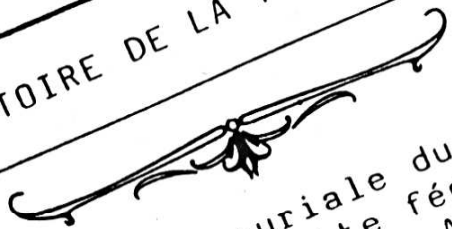
Michel KERVAREC

\*\*\*\*\*





## L'HISTOIRE DE LA TROCARDIERE



La plus ancienne terre seigneuriale du lieu est celle de la Jaguère ou l'existence d'une motte féodale témoigne de l'ancienne forteresse qui dut exister au Moyen Age. Le premier seigneur du lieu, Jagu donne son nom à la terre.

Plus tard, la seigneurie de la Jaguère comprenait outre le village et les terres voisines, le secteur de la Balinière, celui des Naudières et de la Lande Saint-Pierre pour ne citer que ces principaux domaines. Le seigneur le plus connu de ces lieux au 15<sup>e</sup> siècle n'est autre que le fameux Pierre Landais, le célèbre conseiller du duc François II de Bretagne.

Le village de la Trocardière tire son existence d'un ancien domaine seigneurial qui dut s'étendre postérieurement à celui de la Jaguère. En 1948, le seigneur du lieu en est l'écuyer Jacques Milon, fondateur de la Chapelle Notre-Dame de la Blanche au bourg de Rezé.

Par acquisition, le domaine passe ensuite à un conseiller du roi, Jehan Hux, maître et auditeur à la cour des comptes de Bretagne. Son fils et successeur à la Trocardière Jehan Hux le jeune fut quant à lui général des monnaies en Bretagne. Le domaine devait à la Trocardière vers 1580, avec Claude, lieutenant civil de Nantes et maire de cette ville.

En 1674, le nouveau comte de Rezé, Yves de Monti acquiert le domaine qui viendra agrandir ses importantes possessions. Dès lors, la Trocardière restera dans cette famille, une branche cadette des Monti devant même porter le nom de cette terre.

La Révolution mettra bien évidemment fin à cette seigneurie dont la demeure devait bientôt tomber en ruine. Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, le village se développa. En 1851, la Trocardière avec la Jaguère comptait déjà 83 habitants dont l'activité principale était tournée vers l'agriculture. 45 ans plus tard, en 1896, c'est 151 habitants que l'on pouvait dénombrer. Il faudra ensuite attendre l'urbanisation de la ville mais la Trocardière avec son quartier Jaguère gardera ce caractère particulier qui donne à ce quartier un air de village organisé autour de l'ancienne cour du domaine ou subsistent encore quelques vestiges intéressants de l'ancienne demeure seigneuriale.

Yann VINCE



LE TEMPS DES SOUVENIRS

PLACE DES FILETS



I

A la pointe aux blagueurs, au banc de la critique,  
Retraités en sabots et casquette en drap bleu,  
Pêcheurs ou cap-horniers ils égrainent entre-eux  
Leurs souvenirs de mer, cruels ou bien comiques.

Dans leur rude parler, volubile ou pudique,  
Ils font revivre alors l'Orient fabuleux,  
Les ports chargés d'odeurs sous des cieux lumineux  
Et les amours d'un soir aux regrets nostalgiques.

Ou les nuits d'épouvante entre le ciel et l'eau,  
Quand le petit hunier est parti en lambeaux  
Et qu'il faut paumoyer pour rabanter la toile.

Sur la vergue glissante avec sa vie en jeu,  
En se fiant à Dieu ou à sa bonne étoile,  
Dans le givre qui blesse et les mains et les yeux.

II

Au banc de la critique, à la pointe aux blagueurs,  
Appuyés sur leur canne et machonnant leur chique  
Ils parlent de clipper, du nitrate d'Iquique,  
Des boites de Changhaï à l'opium trompeur

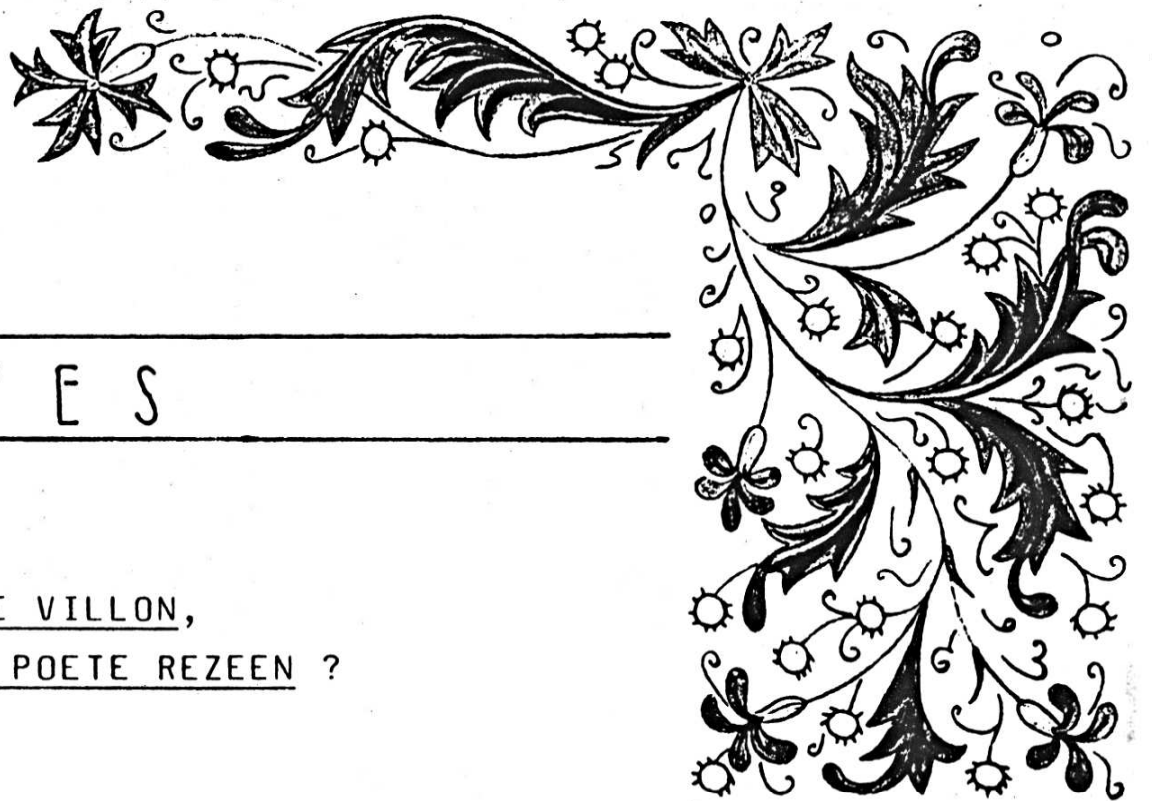
Des bois de l'Orégon, des Iles, la splendeur,  
De laine de Zélande, au-delà des tropiques,  
Du riz et du coprah, du thé aromatique,  
Du blé de l'Australie et typhons ravageurs.

Certains ont plusieurs fois bouclé le tour du monde,  
Aucun n'a rapporté les trésors de Golconde ;  
Dans leur coffre sculpté dorment leurs souvenirs :

Dans sa prison de verre un trois-mâts émouvant,  
Un sujet en ivoire achevant de jaunir  
Mais eux seuls cependant peuvent cracher au vent.

Louis BLOT.





---

# ARCHIVES

---

## UN CONTEMPORAIN DE VILLON, ROBIN DE LA HOUSSAYE, POETE REZEEN ?

Un homme aux prises avec de graves problèmes financiers peut parfois se révéler poète. Celui qui nous intéresse se nomme Robin. Il vivait il y a 500 ans.

La lecture des "Archives curieuses de la Ville de Nantes", ouvrage du siècle dernier, écrit par Verger, nous fait connaître le seul texte de ce personnage parvenu jusqu'à nous. Il s'agit d'une supplique en vers adressée par l'auteur à Jehan Cottineau, miseur de la Ville de Nantes, l'équivalent d'un actuel adjoint aux finances. Verger ayant indiqué sa source, le livre de comptes du nommé Cottineau, j'ai voulu le retrouver, c'est-à-dire, lire l'original aux archives de la Ville de Nantes.

Ayant retrouvé ce billet en vers, j'ai essayé de compléter la transcription partielle qu'en a faite Verger. N'étant pas spécialiste en vieux français ni en écriture ancienne, je n'ai pu aller beaucoup plus loin que lui. Toutefois, j'ai redressé une phrase, les abréviations et ponctuations de l'époque ayant fait croire à Verger qu'il n'y avait qu'un vers là où il y en avait deux.

Je n'analyse pas le sens de cette supplique de la même façon que Verger, je m'en explique,

Voici le texte, partiel malheureusement. Souhaitons qu'un linguiste se penche sur l'original pour en rétablir toute l'écriture :

*"A Messeigneurs les Capitaines et Auditeurs des Comptes de la Ville"*

"Segneurs, vray comme l'évangille  
"Mon mestier est à néant venu  
"Si par vous ne suis soustenu  
"Que paie, je ne say par Saint-Gille  
"Ma robe si est salle et ville  
"Guère n'a plus de revenu  
"Segneurs, or m'en donnat une la ville  
"J'ay votre savoir entretenu  
"Visez mon cas, il est de ville  
"Segneurs, je Robin de la Houssaye  
"Ung dinnier ou que soye  
"Quite saige et discroit home  
"Jean Cotineau de la Some  
"De deux réaulx en monnaye  
"Comme miseur il ne paye  
"Que la ville en don n'otroye  
"Pour rôle quite l'on nôme  
"Je Robin de la Houssaye  
"De me..... une monnaye  
"R..... à la ville la joye  
"D..... qui y prant some  
"..... qui suis jusqu'à Rome  
"Leur bien et honneur voudroye  
"Je Robin de la Houssaye





"Mil quatre cent soixant et dix  
"L'an de grâce esmanuel  
"Deuxième d'April ceci dix  
"Tesmoing mon signe manuel"

D'abord, des explications sur quelques mots disparus : "atenu" vient du verbe atenir qui signifie être tranquille ou satisfait de. Le mot "dinnier" signifie serviteur.

Verger butte sur le quatrième vers : "que paie, je ne say par Saint-Gille". Il précise : "Il y a peut-être pas au lieu de payé, alors cette expression était sans doute proverbiale, n'être soutenu que par Saint-Gilles, c'était être abandonné.

Plus loin, Robin écrit : "J'ay votre savoir entretenu". Verger doute de sa transcription. Il écrit : "Il y a peut-être ici savoir, si l'auteur est un des professeurs de l'Université, comme cela est probable. Peut-être il y a soye ou saye comme vêtement ; alors il ne serait question que de l'entretien d'un vêtement qu'on lui aurait donné précédemment.

J'ai abordé l'analyse de ce texte d'une façon différente de celle de Verger.

La Houssaye, c'est bien entendu la Houssais ou le bois de houx (Hollywood diraient les Anglais).

Il y a plusieurs terres nobles portant ce nom dans la région, donc aucune preuve qu'il s'agit bien de celle de Rezé.

Au 15<sup>e</sup> siècle, il y a en ce lieu rezéen une maison. J'ai retrouvé aux Archives Départementales un acte de mariage de Marie de St-Gilles avec Guillaume Hay (1) en date de 1425. L'épouse apporte dans sa corbeille de mariage (en quelque sorte en caution) la maison de la Houssais.

Les Saint-Gilles sont vicomtes de Rezé. En 1740, c'est un Trévécarr époux d'une Saint-Gilles qui possède ce titre. Ces familles alliées ont la suzeraineté sur la plupart des seigneuries rezéennes (la Trocardière, les Fromentaux, la Jaguère, Les Palletz, Pelouaille, la Grand'Haye, les Brètesches...).

La Houssais relève de la seigneurie des Breteschès qui a son centre à Praud.

Je n'ai malheureusement pas trouvé d'aveu seigneurial pour le 15<sup>e</sup> siècle concernant la Houssais. Mais dans au moins deux aveux de la fin de ce dernier siècle, il est précisé que telle ou telle terre borde les propriétés de Maître Jehan Robin.

Quelle relation entre St-Gilles et Robin ? Problème de succession, d'achat, ou plutôt de paiement.

La supposition de Verger qui fait du quatrième vers une sorte de proverbe me semble complètement erronée.

C'est au contraire là qu'est l'essentiel "parce que payé ne suis par Saint-Gilles".

Maître Jehan Robin ne me semble aucunement être un universitaire mais un homme de loi au service de seigneurs de Rezé mauvais payeurs, et il s'adresse à ses maîtres, hommes de loi comme lui, pour qu'ils viennent à son secours.

Aux 16e, 17e et 18e siècle se succèdent continuellement des hommes de loi à la Houssais, Robin n'est probablement que l'un d'eux, peut-être le premier de cette longue chaîne.

(Par exemple, dans les années 1650 réside là le sénéchal de la Chatellenie de Bougon).

Si l'on part de cette hypothèse, tout se tient et l'on reconstitue son sens général à la supplique.

Seigneurs, mes maîtres, si vous ne m'accordez votre soutien, je suis ruiné ne pouvant plus exercer mon métier, le vôtre. N'étant pas payé par Saint-Gilles, je n'ai plus de revenu.

En image, il écrit : "ma robe d'homme de loi est sale et vile, ma situation financière est indigne de ma robe qui est aussi la vôtre".

Puisse la ville de Nantes par votre entremise m'offrir un office en mesure d'assurer la dignité à ma robe. Voyez mon cas, il est de votre ressort.

Seigneurs, moi Robin de la Houssais, je serais votre serviteur en toute occasion si "quite saige et discroit hôme", c'est-à-dire "libre, sage et discret homme" Jean Cottineau peut m'assurer de la somme de deux réaulx en tant que responsable aux finances, ceci en don, et me procurer cette charge souhaitée.

Il ne semble pas que les parties non transcrites changent ce sens général.

L'insistance du suppliant (Je, Robin de la Houssaye, répétée trois fois) ne casse pas le rythme. Robin écrit bien.

Michel KERVAREC





